

Délibération : N°2024-12-12 : 31

Le Conseil d'Administration de l'ENSCM s'est réuni en séance plénière le jeudi 12 décembre 2024, sous la présidence de Monsieur Philippe LYX :

Point à l'ordre du jour : campagne d'emplois 2025


Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :	26
Membres présents :	19
Dont membres ayant voix délibérative :	13
Membres représentés ayant voix délibérative :	6
Quorum :	13

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver : la campagne d'emplois 2025.

Le résultat du vote est le suivant :
Membres présents ou représentés : 19
Pour : 17 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 2 voix

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier approuve : **la campagne d'emplois 2025 avec 17 voix pour et 2 abstentions.**

Fait à Montpellier, le 12 décembre 2024
Le Président du Conseil d'Administration
Monsieur Philippe LYX



Transmise à la Rectrice le :

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

PRESENTATION DE LA PROPOSITION D'ARBITRAGE :

Objectifs :

- Favoriser les objectifs stratégiques prioritaires de l'ENSCM en formation et en recherche.
- Attention particulière pour les postes BIATSS sur les services où une expertise pointue est nécessaire.
- Respect de la soutenabilité financière.

Sur le volet ENSEIGNANTS-CHERCHEURS :

1 poste de Professeur des universités : section 32-64 / IBMM

Sur le volet BIATSS :

Service financier : IGE BAP J – Responsable du service budget : concours

SPILS = publication d'un poste IGE BAP G dès le 01/01/2025 Chef de service/conseiller prévention